



DELIBERATION N° 12

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 24
Votants : /
Pour : /
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le onze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 5 décembre 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C.ORDONNES, M. EVENE, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, C.DUPIN, C. DUFOUR, S.PUYO, A.VALOT, M.LORDON, N.DAUGA, J.DARRIGADE, G.ELGART, A.LECHEVALLIER, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, C.LOUSTALET, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : P. ACEDO (pouvoir à F.GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), F.MARTINEZ (pouvoir à C.MARTIN),

Membre excusée sans procuration : MA THEBAUD

Secrétaire de séance : G.LASSABE

Monsieur Louis DARRIBEROUGE, Adjoint, rappelle que suivant les dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il a été créé à Boucau, par délibération du 26 mai 2008, une commission communale d'accessibilité des personnes handicapées.

Au-delà des représentants de la Commune, elle intègre des délégués des associations œuvrant sur le handicap sur la Commune et l'Agglomération : l'Association Valentin-Haüy et l'Association des paralysés de France.

Cette commission communale s'est réunie à quatre reprises sur 2016 et 2017 et a examiné les thématiques suivantes :

. Programmation sur les bâtiments communaux et travaux

L'Agenda d'Accessibilité Programmée approuvé par le Conseil Municipal en date du 15 septembre 2015, suivant les exigences réglementaires, a été déposé en

Objet : Bilan
d'activité
2016/2017 de la
commission
communale
d'accessibilité des
personnes
handicapées

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

Préfecture pour l'ensemble du patrimoine communal et a fait l'objet d'un arrêté d'approbation par le Préfet le 27 janvier 2016.

Il concerne 20 bâtiments dont les travaux de remise à niveau ont été estimés à 2 228 616 € TTC sur 5 ans.

Les travaux de l'année 2016 pour l'ADAP ont concerné :

- . L'école Jean Abbadie : Les travaux d'accessibilité ont été majoritairement intégrés dans le cadre des marchés de travaux d'amélioration énergétique réalisés en 2016. Quelques travaux complémentaires ont été effectués par les services techniques et ceux-ci seront complétés par la mise en place de la signalétique et des balises sonores début 2018. Il y a donc eu une avancée majeure.

- . L'école Joliot Curie : La majorité des travaux a été réalisée. L'élargissement des zones d'ouverture est prévu pour la fin de l'année ainsi que l'aménagement du sanitaire (travaux externalisés).

- . Le Foyer du XI Novembre : Les travaux préconisés à l'extérieur de ce bâtiment ont été réalisés. Il manquera à effectuer les toilettes pour handicapés à l'intérieur et l'aménagement de la cuisine mais ces tâches seront externalisées début 2018.

- . Les services techniques municipaux : le transfert du public ne s'étant pas fait sur le site des services techniques, les travaux concernant l'accessibilité sont différés.

- . Le centre d'animation de la Cale : Le bâtiment abrite un commerce qui a été mis en service après travaux d'aménagement, il est donc conforme. Sur l'autre partie de ce bâtiment, une rampe d'accès reste à poser.

- . Cimetière

Les allées principales du 1^{er} cimetière et les alentours du Monument aux Morts ont été réalisées en stabilisé. Le 2^{ème} cimetière reste à traiter. Il faudra assurer la jonction entre le Monument aux Morts et le 2^{ème} cimetière.

Les travaux de l'année 2017 pour l'ADAP ont concerné :

- . La salle Robert Hiquet : Le cheminement a été réalisé. Il reste à reconfigurer l'escalier extérieur et l'escalier intérieur et la pose de panneaux absorbants.

- . Le Service Social du CCAS : Dans le cadre de la réhabilitation du CCAS, le maître d'œuvre qui a été retenu va intégrer les travaux d'accessibilité (dépôt permis de construire à venir avec travaux programmés sur 2018/2019).

- . Le Stade de Mousserolles : De petites interventions seront à programmer d'ici la fin de l'année (repérage des interrupteurs et réalisation d'une rampe d'accès).

- . L'école Paul Langevin : Un aménagement complet du parking (côté Georges Lassalle) est en cours et sera terminé mi-décembre. L'élargissement d'une porte et la pose d'une rampe d'accès seront externalisés. L'aménagement des sanitaires sera fait en régie d'ici la fin de l'année.

- . La mairie : Une partie de la signalétique est posée, l'autre partie est commandée. La mise aux normes de l'ascenseur est en cours. La reprise des escaliers intérieurs reste à faire. Quelques menus travaux seront à réaliser (interrupteur à repérer).

Le cheminement du parking face à la mairie étant trop délicat à réaliser (pente, dévers), l'accès handicapés sera signalé depuis la cour intérieure de la mairie (cheminement handicap existant).

Il est à noter que d'ores et déjà des travaux prévus pour 2018 ont été réalisés :

- . L'école Elisa Lassalle : l'installation de la signalétique, l'élargissement de 5 portes, l'aménagement de l'escalier, la pose du visiophone, le repérage des interrupteurs, la pose d'un lavabo adapté.
- . L'école Jean Baptiste Lanusse : la majorité des travaux a été réalisée dans le cadre de l'opération d'extension de l'école qui vient d'être livrée. Il restera quelques petits travaux qui seront effectués en régie en 2018.
- . L'Eglise : Il a été confié à un bureau d'études l'aménagement du parvis de l'église qui prendra en compte les travaux d'accessibilité.

Compte tenu de l'avancée des travaux sur 2018, les services de la Ville s'attacheront à finaliser les travaux programmés suivant l'ADAP sur les années précédentes.

Voirie

- . Passages protégés : Création de bateaux rue de Matignon (avec bandes podotactiles) et Chemin de Canditte. Pose de bandes podotactiles sur bateaux existants courant décembre. Création d'un passage protégé à la rue Glize.
- . Feux tricolores : les 6 feux existants ont été sonorisés
- . Quais de bus : Création de deux arrêts au Chemin de Canditte, réalisés en régie, ceux de la Rue de Matignon-2-, Les Vignes-2-, La Pinède-1-, Mousserolles-1-, Pastou-1- seront externalisés et réalisés par l'entreprise Colas d'ici la fin de l'année.

Monsieur Louis DARRIBEROUGE rappelle que ce bilan a été présenté lors de la commission d'accessibilité réunie le 28 novembre 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du compte rendu des travaux de la commission d'accessibilité.

Cette question ne donne pas lieu à vote.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 12 décembre 2017
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2017